

6 – Création d'un pôle de proximité au sein de la Police Municipale

Groupe communiste – Robin SALECROIX, conseiller municipal

Madame le Maire, cher-e-s collègues,

De nouveau, l'horreur a frappé avec les attentats terroristes perpétrés la semaine dernière à Bruxelles. Ils viennent allongés la liste des pays frappés par la barbarie. En premier lieu, notre solidarité va aux Bruxelloises et Bruxellois touchés à leur tour par l'ignominie. Ces attentats nous rappellent que la lutte contre le terrorisme doit être poursuivie sans relâche, avec détermination.

Si le recul du gouvernement est venu confirmer le bien-fondé du débat sur la constitutionnalisation de l'état d'urgence et l'extension de la déchéance de nationalité, si celui de la politique internationale de la France reste d'actualité pour qu'elle s'oriente vers une politique de paix, si l'Éducation reste l'arme la plus efficace contre l'obscurantisme, il n'en reste pas moins que tous les moyens doivent être mis en œuvre en France et en Europe pour relever le défi de la sécurité des populations.

De ce point de vue, les avancées de l'enquête concernant les instigateurs des attentats de Paris, atteste que les coopérations entre États Européens, voir au-delà, fonctionnent, pour peu qu'on en créer les conditions.

Après les attentats de Paris, nous avons apporté notre soutien à la création de près de 10 000 postes dans la Police Nationale, la Gendarmerie, la justice et les douanes, rappelant l'utilité de ces mesures qui démontrent que l'avenir ne se prépare pas en réduisant le nombre de fonctionnaires. La résolution d'enquêtes, le renseignement, les arrestations, le démantèlement de réseaux djihadistes passe encore par des méthodes de terrain et l'intervention humaine.

C'est dans ce contexte sécuritaire difficile que nous abordons notre délibération portant sur la création d'un pôle de proximité au sein de la Police Municipale. Elle s'inscrit dans la mise en œuvre opérationnelle des orientations stratégiques de notre majorité.

Pour répondre à l'enjeu de garantir à chaque Nantaise et Nantais le droit à la tranquillité publique, nous avons fait de la proximité un levier essentiel de la réussite.

Avec la clarification nécessaire au déploiement de l'îlotage, nous mesurons combien ces missions permettent de répondre à l'ambition affichée.

Ainsi, les priorités porteront sur une présence visible et préventive, le traitement individualisé des dossiers, la gestion de l'espace public, le stationnement, la lutte contre le bruit, le respect des arrêtés municipaux.

On voit bien que les armes à feu n'ont pas leur place dans la mise en œuvre des missions confiées et dans la démarche qui vise au rapprochement Population et Police.

Gagner en efficacité suppose une présence de terrain sur l'ensemble des 11 quartiers définis, dans des tranches horaires larges et utiles à nos concitoyennes et concitoyens. Comme l'indique notre délibération, l'organisation du pôle de proximité passe par le recrutement de 20 agents de Police Municipale supplémentaires, ce dont nous nous félicitons.

Nous avons la conviction que rien - pas d'avantage la vidéo surveillance - ne remplace la présence de fonctionnaires nécessaires à la mise en œuvre de politiques publiques volontaristes. Nous avons la conviction que cette politique de proximité, à terme, est utile et efficace bien au-delà des seuls objectifs visés, parce qu'elle peut aussi permettre la collecte d'informations parfois précieuses pour la sécurité des habitants et de nos territoires.

Rappelons, à ce propos, que le Conseil municipal de novembre 2015 nous a permis de voter le Contrat d'Action Territorial de Tranquillité Publique, lequel active la Convention de Coordination entre la Police Municipale et la Police Nationale qui vise à parfaire

l'articulation, la coordination, entre Police Municipale et Police Nationale, chacun gardant le caractère original de ses missions. L'engagement de l'État dans ce domaine étant plus que jamais nécessaire.

Merci de votre attention